

## Cotisations & Inscriptions

Catégorie : le club

Publié par [RV](#) le 24/6/2006

Nos règles de base sont celles de la FFTir : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/> notamment :-> Le respect de l'arme en tant que matériel sportif,

->Une pratique exclusive sur des cibles qu'elles soient fixes ou mobiles, de papier (cible) ou métalliques (gong), excluant toute représentation humaine, ->interdiction absolue de viser quelqu'un sous peine de radiation, ->La stricte application des règles et des comportements de sécurité édictés par la FFTir ainsi que par les fédérations internationales gérant les différentes disciplines sportives de tir.

Cotisations saison 2025/2026 :

Adultes 280.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Juniors 250.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Cadets 250.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Ecole de Tir 280.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Ecole de Tir Cadets Juniors

300,00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance) Réduction de 14€ pour les adultes Asniérois,

15€ pour les jeunes Asniérois (de Poussin à Junior) Droit d'entrée pour Nouvel Adhérent :

22.00 Euros

Un tarif dégressif est appliqué aux inscriptions faites en cours de saison, ainsi que pour le 2ème et le 3ème membre d'une même famille (tarifs complets à consulter au bureau du club) A noter, le club est partenaire du dispositif Pass + Hauts-de-Seine Yvelines, qui accorde une aide de 80€ à 100€ à chaque collégien ou lycéen, scolarisé ou domicilié sur le territoire de ces deux départements.

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/colleges-et-education/linterface-du-pass-hautsdeseine>

**Inscriptions au Stand** : sous-sol du C.A.S ; 16 Place de l'Hôtel de Ville - 92600 Asnières  
Mardi : 17h15 à 19h30  
Jeudi : 20h45 à 22h00  
Pièces à fournir :-> 1 Certificat médical de moins de 3 mois, en 2 exemplaires, selon modèle FFTir (fichier joint plus bas)

-> 1 photo d'identité (sauf réinscription)

-> 1 copie recto verso de la carte d'identité (sauf réinscription) -> A remplir sur place et à signer : fiche d'inscription, règlement après en avoir pris connaissance, autorisation parentale pour les mineurs -> **NB : aucun dossier incomplet ne sera pris en compte -> A la question : "Faut il vraiment un certificat médical ?" la réponse est OUI ->**

### **Les disciplines**

**sportives à contraintes particulières sont** :- l'alpinisme, la plongée subaquatique, la spéléologie ; - les sports, pratiqués en compétition, pour lesquels le combat peut prendre fin par K-O (boxe anglaise, kick boxing, savate...) ; - **les sports comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon)** :- les sports, pratiqués en compétition, comportant l'utilisation de véhicules, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport-auto, karting et motocyclisme) ; - les sports aéronautiques pratiqués en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme (voltige aérienne, vol à voile, vol libre...) ; - le parachutisme ; - le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. -> comme indiqué sur le site Service Public : ->

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/certificatMedical>